# REQUÊTE DE FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES (SCG) EN MAURITANIE

**Juin 2026**

## Sommaire


Sigles ..... 3

I. Eléments clés de contexte ..... 4

II. Justifications ..... 5

III. Objectifs ..... 8

IV. Descriptif des activités ..... 10

**Composante 1 : Renforcement des capacités du système en planification opérationnelle ..... 10**

Activité 1.1 : Evaluation du PAT 2024-2026 ..... 10

Activité 1.2 : Elaboration du PAT 2028-2030 ..... 11

**Composante 2 : Renforcement des capacités du secteur à la coordination et au dialogue inclusif ..... 11**

Activité 2.1 : Renforcement des processus budgétaire et de la coordination avec le ministère des Finances ..... 12

Activité 2.2 : Révision et renforcement des mécanismes de dialogue sectoriel ..... 13

**Composante 3 : Renforcement des capacités du système dans la production et l'utilisation de données au niveau infranational ..... 13**

Activité 3.1 : Opérationnalisation de l'outil GRH ..... 14

Activité 3.2. Développement de la carte scolaire ..... 14

V. Durée et calendrier de réalisation des activités ..... 15

VI. Cadre des résultats et de suivi/évaluation ..... 15

VII. Budget du programme ..... 16

VIII. Coordination et suivi-évaluation ..... 17

IX. Gestion des fonds ..... 17

X. Modalités de mise en œuvre du financement ..... 18

XI. Articulations et complémentarités avec les interventions en cours et/ou à venir ..... 19

## Sigles

| | |
|---|---|
| AP | Agent Partenaire |
| BM | Banque Mondiale |
| COGES | Comité de gestion des écoles |
| DPEF | Direction des projets éducation/formation |
| DREN | Direction régionale de l'éducation nationale |
| FF | Facteur favorable |
| FEM | Fonds à Effet Multiplicateur |
| GCTI | Groupe Technique Consultatif Indépendant |
| GLPE | Groupe Local des Partenaires de l'Education |
| GRH | Gestion des Ressources Humaines |
| HCE | Haut Conseil pour l'Education |
| IDEN | Inspections Départementales de l'Education Nationale |
| LFI/LFR | Loi des Finances Initiale/Loi des Finances Rectificatives |
| MAIEO | Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel |
| MASEF | Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille |
| MEDD | Ministère de l'Economie et du Développement Durable |
| MENRSE | Ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système d'Enseignement |
| MF | Ministère des Finances |
| MESRS | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| MFPAM | Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers |
| MHUAT | Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire |
| PAAB | Plans d'Action Annuels Budgétisés |
| PAIRE | Projet d'Appui institutionnel à la Réforme de l'Education |
| PAT | Plan d'Action Triennal |
| PME | Partenariat Mondial pour l'Education |
| PNDSE | Programme national de développement du secteur de l'éducation |
| SCG | System Capacity Grant/Fonds pour le renforcement de capacités |
| SIGE | Système d'Information de Gestion de l'Education |
| SIRAGE | Système d'Information pour la Réforme Administrative et la Gestion de l'Éducation |
| STG | System Transformation Grant/Fonds ordinaire pour la transformation du système |
| UE | Union Européenne |
| UNESC0 | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | United Nations International Children's Emergency Fund/ Fonds des Nations Unies pour l'enfance |

# I. Eléments clés de contexte

La Mauritanie a élaboré en 2024 à l'issue d'un processus de dix-huit mois, un Pacte de Partenariat dans un cadre collaboratif, inclusif et participatif via l'instauration d'un dialogue continu entre le MENRSE, la Direction des projets Education-Formation (DPEF) du ministère de l'Économie et du développement durable et les partenaires techniques et financiers.

Le processus d'élaboration du Pacte s'est déroulé, en deux parties, une première partie dédiée à l'analyse des Facteurs Favorables (FF) et une seconde partie dédiée à la sélection de la réforme prioritaire. A l'issue de l'analyse des FF, **deux des quatre facteurs favorables ont été classés hautement prioritaires** par le gouvernement, ses partenaires et le Groupe Technique Consultatif Indépendant (GCTI) à savoir, le FF 3 « Coordination sectorielle » dans sa sous dimension « **Dialogue inclusif et action concertée** » ainsi que le FF 4 « **Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation** ».

La **réforme prioritaire** retenue par l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux principales préoccupations du gouvernement et de ses partenaires porte sur **le renforcement des qualifications et compétences des enseignants pour un système éducatif de qualité, performant et équitable**.

Aligné sur les priorités sectorielles et la loi d'orientation du secteur 2022, le Pacte dont le processus s'est déroulé en parallèle de l'évaluation du PNDSE II (2011-2021) s'est appuyé sur les recommandations de cette évaluation.

Ce Pacte comporte trois axes stratégiques :

Axe 1 : Amélioration des qualifications des enseignants

Axe 2 : Renforcement des compétences des enseignants en faveur d'apprentissages de qualité

Axe 3 : Transformation des conditions et de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage

Le Pacte de Partenariat a ouvert un accès aux différents financements du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), à savoir, le financement ordinaire pour la transformation (STG), le Fonds à effet multiplicateur (FEM) et le financement pour le renforcement de capacité (SCG),

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cette Réforme Prioritaire, le Conseil d'administration du PME a approuvé le 25 novembre 2025, une allocation financière de 17.53 millions de dollars au titre du Fonds à Effet Multiplicateur[1] (FEM/10 millions USD) et du fonds pour la transformation du système (STG/ 7,53 millions USD). La Banque Mondiale est l'agent partenaire de ce financement dans le cadre du projet Amélioration de la Qualité, des Résultats de l'Education et de l'Accès à l'Education pour Tous en Mauritanie (IQRAA).

Concernant le **fonds sur le renforcement de capacité (SCG)**, sur les 1 300 000 USD alloués au pays, il reste à ce jour **400 000 USD** à utiliser.

[1] Avec un co-financement de 30 millions USD de la Banque Mondiale

L'UNESCO qui est également l'Agence de Coordination du GPE en Mauritanie a été désigné comme Agent Partenaire pour accompagner le Gouvernement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du SCG.

A la suite des missions des représentants du Secrétariat du PME de novembre 2024 et de décembre 2025, il a été acté par le gouvernement et ses partenaires de mobiliser les fonds SCG autour d'actions jugées prioritaires (cf infra) destinées à améliorer les facteurs favorables en tenant compte des acquis sectoriels en cours et du PNDSE III.

Un travail sur le suivi des FF a été entrepris en préalable de la requête SCG par l'équipe technique nationale et les partenaires techniques et financiers sous la coordination de l'UNESCO. Ce travail a permis de mettre en évidence pour chacun des FF, les actions planifiées, en cours et/ou achevées par le gouvernement et ses partenaires afin de remédier aux faiblesses relevées dans le rapport du Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCT)I/Pacte de Partenariat. Cet « état des lieux » des FF a également permis d'identifier les activités prioritaires qui ne disposent pas à ce stade de financement et pour lesquelles le fonds SCG pourra être mobilisé. Le Secrétariat a également préconisé la mobilisation du fonds SCG pour financer le processus de revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat qui se déroulera en 2027.

La présente note conceptuelle présente le Programme SCG ; elle a été validée par le Gouvernement et endossée par le Groupe Local des Partenaires de l'Education.

## II. Justifications

Les consultations menées dans le cadre de l'évaluation du PNDSE II (2011-2021) ont mis en exergue (i) des faiblesses au niveau de son exécution, liées en partie à un manque d'appropriation par les directions chargées de son exécution, à l'absence de mécanismes de redevabilité clairs et à une aide extérieure fragmentée et peu alignée aux procédures nationales ; (ii) une faible déconcentration et décentralisation des ressources publiques et extérieures ; (iii) un pilotage et une coordination perfectibles, qui n'exploitent pas pleinement les données du SIGE et d'exécution budgétaire en vue d'un suivi éclairé du PNDSE.

L'analyse des Facteurs Favorables (FF) menée par l'équipe technique en charge de l'élaboration du Pacte, évaluée par le Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI) du PME et approuvée par le gouvernement et ses partenaires, a permis de corroborer ces différents constats.

Les Facteurs Favorables constituent les « fonctions de base » d'un système éducatif ; ils sont les principaux déterminants des performances futures dudit système éducatif. Ces facteurs favorables sont au nombre de quatre :

1- Données et éléments factuels
2- Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre
3- Coordination sectorielle
   a) Dialogue sectoriel inclusif et action concertée
   b) Financements coordonnées)
4- Volume, équité et efficacité des dépenses.

Ainsi, **pour la Mauritanie les FF 3 et 4 ont été classés hautement prioritaires** tandis que les FF 1 et 2 ont été classés moyennement prioritaires par l'ensemble des acteurs.

Les activités financées par le SCG sont destinées à pallier les défis du système décrits pour chacun des FF dans les paragraphes ci-après. Ces éléments sont issus de l'analyse des facteurs favorables dans le cadre de l'élaboration du Pacte de Partenariat, du tableau de suivi des FF transmis au secrétariat du PME en décembre 2025 par l'UNESCO et de différents documents sectoriels.

Ces défis constituent des blocages systémiques en termes de gestion et de gouvernance qui entravent l'atteinte des résultats en lien avec la mise en œuvre de la réforme du secteur.

***Les données et éléments factuels (FF 1)***.

Le ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système d'Enseignement (MENRSE) dispose d'un SIGE, le Système d'Information pour la Réforme Administrative et la Gestion de l'Éducation (SIRAGE), opérationnel au niveau central. Les administrations déconcentrées, Directions régionales de l'éducation nationale (DREN) et Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN), sont désormais équipées pour collecter, saisir et centraliser les données, cependant leurs capacités doivent être renforcées pour assurer la fiabilité et la complétude des données collectées, pour s'approprier de l'outil et utiliser les données à des fins de planification et de pilotage déconcentrés.

En somme, « **bien que fonctionnel, le SIRAGE n'apparait pas encore comme un outil d'aide à la planification et à la décision et reste un outil principalement utilisé au niveau central** ».

D'une manière générale, ce constat d'une trop grande centralisation des données et d'une sous-utilisation des données au niveau infranational ne se limite pas au SIGE et vaut pour l'ensemble des documents d'information produits sur le secteur de l'éducation en Mauritanie.

Par ailleurs, la carte scolaire existe ; cependant, son application fait défaut du fait de facteurs exogènes comme le rôle joué par la Wilaya, soit le gouvernorat, qui est rattaché au ministère de l'intérieur et qui a une autorité supérieure à celle de la Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN) ; et de facteurs endogènes avec la faible capacité des DREN pour appliquer la carte scolaire.
Un accès des DREN à des données administratives régulières et fiables devrait permettre de mieux planifier les besoins de l'éducation, notamment en termes d'accès, de complétude du cycle primaire et de transition vers le collège.

***Planification, politique et suivi sectoriel intégrant la notion de genre (FF 2)***

**Les directions techniques du MENRSE et ses services déconcentrés sont insuffisamment impliqués dans les processus de planification et de suivi sectoriels**, ce qui limite l'appropriation des activités par les directions chargées de leur mise en œuvre, leur responsabilisation, leur redevabilité et le faible ancrage de ces activités dans une réflexion plus stratégique, fondée sur la politique sectorielle et axée sur les résultats.

Le GCTI relevait également la faible institutionnalisation du Genre dans les politiques, programmes, plans d'éducation et plus généralement le manque de politique et de stratégie visant les problèmes d'inclusion.

Depuis l'endossement du Pacte de Partenariat par le gouvernement et le GLPE, on observe plusieurs avancées[2]. Le gouvernement et ses partenaires ont entrepris la révision de certains processus de planification et outils de suivi sectoriels[3] pour plus d'implication des directions techniques et des DREN/IDEN, et une gestion axée sur les résultats. Une stratégie de promotion du Genre alignée sur le PNDSE III a été validée en 2025, il s'agit désormais de mettre en œuvre les recommandations qui en découlent. Les capacités de l'ensemble des acteurs concernant l'intégration du Genre et plus largement de l'inclusion dans la planification et le suivi sont en cours de renforcement. Les interventions du SCG pour ce FF contribueront donc à consolider cette dynamique.

***Coordination sectorielle pour la sous dimension dialogue sectoriel inclusif et action concertée (FF 3)***

**L'évaluation du PNDSE II a mis en exergue un déficit de portée sectorielle et décisionnaire au niveau technique du GLPE** qui résulte de l'absence de représentants sectoriels d'un niveau décisionnaire (comme les secrétaires généraux ou les ministres) et de la non-inclusion d'acteurs de l'éducation comme le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) ou l'agence Taazour mobilisant d'importantes ressources nationales dans le secteur de l'éducation**. Ce déficit entrave la mise en place d'une vision exhaustive du secteur et la coordination des départements ministériels et organismes en charge de l'éducation.**

Plus précisément, le format actuel des revues sectorielles est remis en cause. Le Pacte précise que « les rapports d'exécution présentés lors des revues sectorielles sont essentiellement comptables et fractionnés par source de financement et ne permettent pas un suivi stratégique liant l'exécution des financements aux choix stratégiques pour atteindre les objectifs du PNDSE. Certains services et directions du MENRSE se sentent par ailleurs peu impliqués dans la préparation de ces revues et dans les temps d'échange et de dialogue qu'elles offrent. Le dialogue, ainsi affaibli, rend difficile le pilotage stratégique et la prise de décision. »

L'évaluation du PNDSE II a également souligné un besoin d'orienter les échanges sur (i) les données et indicateurs du système éducatif et (ii) l'état de l'exécution des dépenses publiques ainsi que leur mobilisation, à des moments clés de préparation des lois de finances (LFI/LFR).

Ces éléments sont corroborés par l'analyse du GCTI qui relève en plus, un manque de collaboration formalisée avec les acteurs de l'aide humanitaire dans le secteur de l'éducation d'une part et d'autre part, de coordination ainsi que de dialogue sectoriel au niveau régional ce qui permettrait d'ancrer le système dans une démarche de performance au regard des indicateurs cibles du système.

***Volume, équité et efficacité des dépenses (FF 4)***

**Le volume des ressources nationales allouées au secteur de l'éducation n'est pas conforme aux seuils de référence retenus par le PME** en ce qui concerne la proportion des dépenses publiques (12,8 % par comparaison à un seuil de 20 %) et la proportion du PIB (3 % par comparaison au seuil de 4 % requis).

[2] Formation des référents Genre dans chaque Directions centrales, DREN, IDEN ; intégration des indicateurs sensibles au Genre dans le SIRAGE, intégration du Genre et de l'inclusion dans les Plan d'Action Annuels Budgétisés (PAAB) des DREN

[3] PAAB notamment déclinés au niveau des régions et qui servent de plans d'action.

Ce niveau de dépenses se base sur les dépenses des cinq ministères sectoriels[4], toutefois, ce niveau est sujet à des divergences. La Direction générale du Budget du ministère des Finances présente en 2022 des dépenses d'éducation qui s'élèvent à 19,9% du budget de l'Etat, soit 4,5% du PIB.

Ces différences s'expliquent notamment par l'absence de comptabilisation des dépenses d'éducation exécutées par d'autres départements ministériels et agences gouvernementales, tels que le MHUAT et l'agence Taazour, qui gèrent d'importantes dépenses d'investissement (infrastructures scolaires). Ce sont ces données qui ont servi à la formulation du PNDSE III.

En outre, **le système demeure inéquitable**, notamment en raison des disparités qui existent entre les régions et entre les catégories sociales. Les enfants vivant dans des zones rurales ainsi que les filles et les enfants des ménages les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus du manque d'équité et d'efficience des dépenses publiques.

Les critères d'allocation des ressources sont à revoir pour plus de cohérence, d'efficacité et d'équité.

Le système comporte plusieurs sources d'inefficacité, parmi lesquelles : i) un faible coefficient d'efficacité interne malgré la baisse des taux de redoublement, qui se traduit par de faibles taux d'achèvement des études et aggrave le phénomène de non-scolarisation des enfants ; ii) la gestion des enseignants et leur répartition ainsi que leurs résultats ; et iii) la faiblesse et la stagnation du niveau d'apprentissage et des acquis scolaires.

## III. Objectifs

La programmation du financement SCG cible essentiellement les interventions préconisées dans la section *III. Les facteurs favorables : état des lieux des facteurs favorables et interventions préconisées pour soutenir la réussite de la réforme* du Pacte de Partenariat. Elle résulte également des travaux sur le suivi des FF réalisés par le Groupe local des partenaires de l'éducation en liaison avec l'Agence de coordination.
Dans ce cadre, un ensemble d'actions ont été jugées prioritaires :

i) Pour les **Données et éléments factuels** : l'utilisation effective du SIRAGE décliné aux niveaux déconcentrés, ainsi que le développement de la carte scolaire ;

ii) Pour la **Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre** : la mise en place de processus de planification concertée, pour une plus grande implication et redevabilité des directions techniques et des services déconcentrés, et de mécanismes de suivi, ainsi que le développement de la stratégie genre déclinée au niveau régional à travers les plans de développement régionaux afin de traiter les spécificités régionales ;

iii) Pour la **coordination sectorielle** : la révision des mécanismes de coordination et de dialogue sectoriels au niveau central (comité de pilotage, GLPE, revues sectorielles) pour une meilleure représentativité des ministères sectoriels et autres départements intervenant dans l'éducation, adosser au GLPE des groupes de coordination thématique qui permettent un dialogue et une coordination approfondie sur des thématiques stratégiques du PNDSE ;

[4] Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme des Systèmes éducatifs (MERSE), du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), du Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers (MFPAM), Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO), du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF)

iv) Pour les ressources allouées à l'éducation - **Volume, équité et efficacité des dépenses** : la définition des critères d'allocation des ressources (financières, humaines et pédagogiques) pour plus de cohérence, d'équité et d'efficacité en tenant compte des disparités d'accès (infrastructures, allocation des enseignants) et d'apprentissage (compétences des élèves et des enseignants, disponibilité des manuels scolaires), ainsi que se préparer pour le budget programme.

Les interventions du SCG ciblées sont celles pour lesquelles ont été identifiées un « déficit » de financement. **Cette programmation a pour objectif de renforcer les capacités nationales dans (1) la planification opérationnelle, (2) les processus budgétaires (3) la redynamisation des mécanismes de dialogue sectoriel (4) la production et l'utilisation des données au niveau infranational**. **Ces interventions visent ainsi à renforcer les fonctions systémiques essentielles qui conditionnent la mise en œuvre efficace, le suivi et l'ajustement de la réforme prioritaire relative au renforcement des qualifications et compétences des enseignants, conformément aux orientations du Pacte de partenariat. Elles intégreront de manière transversale la dimension genre**, notamment à travers l'élaboration d'outils de planification sensibles au genre, la production et l'utilisation de données désagrégées, et le suivi des disparités afin de garantir une mise en œuvre équitable et inclusive de la réforme. Ces appuis visent à institutionnaliser des mécanismes durables de planification, de coordination et de suivi, intégrés aux structures nationales et aux cycles réguliers de gestion du secteur.

Les activités de ce programme sont structurées comme suit :

| **Structuration de la requête SCG** | | | |
|---|---|---|---|
| **Composante de la requête** | **1. Renforcement des capacités du système en planification opérationnelle** | **2. Renforcement des capacités du secteur à la coordination et au dialogue inclusif** | **3. Renforcement des capacités du système dans la production et l'utilisation de données au niveau infranational** |
| **Activités** | Evaluation du PAT 2024-206<br>Elaboration du PAT 2028-2030 | Révision de la nomenclature des dépenses en éducation<br>Révision du format des revues sectorielles, revue sectorielle 2027, revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat | Opérationnalisation de l'outil GRH<br>Développement de la carte scolaire |
| **Guichet de financement** | **1. Renforcer la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité des genres pour un impact à l'échelle de tout le système** | **2. Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels** | **3. Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle** |
| **Groupe d'activités** | B. Planification sectorielle intégrant la notion de genre, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation | E. Renforcement de la coordination sectorielle, notamment les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les revues sectorielles conjointes et le suivi de l'efficacité du partenariat au niveau national<br>G. Renforcement des processus budgétaires et de la collaboration avec le ministère des Finances ; identification des possibilités | J. Formation, renforcement des capacités et soutien aux fonctionnaires aux niveaux central et décentralisé, notamment en ce qui concerne la collecte et l'utilisation des données et des éléments concrets |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | d'amélioration de l'équité et de l'efficacité des dépenses d'éducation, notamment les processus visant à faire avancer l'égalité des genres | |
| **Facteur favorable adressé** | **Planification, politique et suivi intégrant la notion de genre**<br>**Priorité : moyenne** | **Coordination sectorielle - dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée**<br>**Priorité : haute** | **Données et éléments probants**<br>**Priorité : moyenne** |
| | | **Volume, équité et efficacité des dépenses**<br>**Priorité : haute** | |

## IV. Descriptif des activités

### Composante 1 : Renforcement des capacités du système en planification opérationnelle

Cette composante a pour objet d'actualiser les outils de planification opérationnelle (FF2) et plus particulièrement le Plan d'Action Triennal du PNDSE III.
« Dans la lignée du précédent plan sectoriel, le PNDSE III traduit la vision du Gouvernement pour favoriser une éducation de qualité à tous les enfants mauritaniens et s'inscrit dans le cadre du second plan d'action de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2021-2025) et de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation du Système Éducatif National votée par l'Assemblée nationale le 27 juillet 2022 qui définit les principaux chantiers conditionnant la réussite de la nouvelle réforme du système éducatif national. Son élaboration se fonde sur un vaste processus de consultation entamé dès 2021 avec les Concertations nationales sur la réforme du système éducatif national et sur un diagnostic partagé du secteur - Rapport d'État du Système Éducation National (2023). Il s'inscrit enfin dans l'engagement de la Mauritanie pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030 (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. »

Le PNDSE III porte sur la période 2023-2030 et est accompagné d'un plan d'action triennal 2024-2026. Il prend en compte les réalités de la situation éducative, économique et financière du pays. Le plan sectoriel porte sur l'ensemble du secteur éducatif, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur en passant par l'éducation non-formelle et la formation technique et professionnelle. Il est organisé en 8 programmes en cohérence avec le passage au budget programme.

Il est à noter que dans le cadre de l'évaluation externe du PNDSE III, un recentrage et une priorisation des activités du PAT ont été recommandés pour la suite du processus. Ces éléments seront pris en compte dans le cadre de cette composante qui comprend l'évaluation du PAT 2024-2026 et l'élaboration du PAT 2028-2030.
Dans le cadre de la consultation des calculs des dépenses publiques – avec le ministère des finances.

#### Activité 1.1 : Evaluation du PAT 2024-2026

Cet appui comprend :

- Le recrutement d'un binôme d'experts international et national.
- L'organisation d'une consultation sous la forme d'un atelier de cadrage en plus, des consultations individuelles menées par les experts. Cet atelier de cadrage permettra de définir

conjointement avec l'équipe technique nationale la méthodologie de travail en lien avec l'évaluation et l'élaboration du nouveau PAT.

- L'organisation d'un atelier de validation et de restitution par la Direction des projets éducation/formation du Ministère de l'économie et du développement durable (DPEF/MEDD) à destination de 70 personnes en provenance des Directions de la Planification et des Directions techniques concernées des Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme des Systèmes éducatifs (MERSE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers (MFPAM), Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO), Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), des représentants du Ministère des Finances (MF), du Haut Conseil pour l'Education (HCE) et enfin, du GLPE.

#### Activité 1.2 : Elaboration du PAT 2028-2030

Cet appui comprend :

- Le recrutement d'un binôme d'experts international et national ; il s'agit du même binôme que pour l'évaluation.
- Le travail de consultation/élaboration sera mené par l'équipe d'experts en liaison avec les différentes parties prenantes.
- L'organisation d'un atelier de validation et de restitution par la Direction des projets éducation/formation du Ministère de l'économie et du développement durable(DPEF/MEDD) à destination de 70 personnes en provenance des Directions de la Planification et des Directions techniques concernées des Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme des Systèmes éducatifs (MERSE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers (MFPAM), Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO), Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), des représentants du Ministère des Finances (MF), du Haut Conseil pour l'Education (HCE) et enfin, du GLPE.
- Dans le cadre de l'harmonisation des calculs du budget avec le ministère des finances

Ces activités s'inscrivent dans la continuité du précédent SCG pour lequel l'UNESCO était l'Agent partenaire et qui a permis l'élaboration du PNDSE III. À ce titre, l'UNESCO capitalisera sur l'expérience du PNDSE III et les recommandations de son évaluation externe, tout en mobilisant son expertise technique et normative en matière de planification sectorielle, de renforcement des capacités institutionnelles et d'intégration du genre, afin de garantir la qualité, la cohérence et la crédibilité technique des processus appuyés, à travers, par exemple, son Institut international de planification de l'éducation (IIPE).

## Composante 2 : Renforcement des capacités du secteur à la coordination et au dialogue inclusif

Les activités de cette composante sont dédiées à remédier aux faiblesses des Facteurs Favorables 3 et 4 et ont pour objectif de renforcer les fonctions, les pratiques et les capacités de coordination y compris interministérielle (Ministères en charge de l'éducation et ministère de l'Économie et des Finances).

D'une part, il est envisagé de profiter du passage au budget programme pour revoir la nomenclature budgétaire afin de faire apparaitre l'ensemble des dépenses en éducation puisqu'à ce jour, les

documents budgétaires publics ne permettent pas une estimation complète des dépenses d'éducation. Pour rappel, le niveau des dépenses en éducation est sujet à divergence entre le gouvernement et le PME, or, le PNDSE III tient compte des budgets des départements ministériels et agences gouvernementales, tels que le MHUAT et l'agence Taazour qui ne sont actuellement pas comptabilisés par le PME et du coût des pensions de retraite.

Cette activité s'inscrit dans la continuité d'un appui en cours de la Banque mondiale qui vise à formaliser une méthodologie de calcul pour la détermination du niveau des dépenses en éducation. Elle s'inscrit plus largement dans le cadre du renforcement des processus budgétaires et d'une collaboration accrue avec le ministère des Finances. La nouvelle nomenclature proposée permettra d'engager un plaidoyer auprès du ministère des Finances.

Le deuxième volet de la composante sera consacré à la révision et au renforcement des mécanismes de dialogue sectoriel. En tant qu'Agence de coordination, l'UNESCO appuiera l'organisation de la revue sectorielle qui devrait se tenir en avril 2027[5]. Dans cette perspective, une étape préalable concernera la révision du format des revues sectorielles puisque le format actuel n'est pas optimal et fait l'objet de critiques.
Cette activité dédiée à la révision et au renforcement des mécanismes de dialogue sectoriel comprend également la revue à mi-parcours du Pacte conformément aux directives[6] du PME. Cette revue à mi-parcours se déroulera en 3 phases :

i) Une phase préparatoire et d'auto-évaluation du pays ;
ii) Une phase de dialogue et
iii) Une phase de résultats avec la rédaction et la soumission du mémo.

### Activité 2.1 : Renforcement des processus budgétaire et de la coordination avec le ministère des Finances

Cette activité comprend :

- Le recrutement de l'expertise nationale pour l'organisation d'un atelier de restitution et de validation par la Direction des projets éducation/formation du Ministère de l'économie et du Développement Durable (DPEF/MEDD) regroupant 70 personnes en provenance des Directions de la Planification et des Directions techniques concernées des Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme des Systèmes éducatifs (MERSE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers (MFPAM), Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO), Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), des représentants du Ministère des Finances (MF), du Haut Conseil pour l'Education (HCE) et enfin, du GLPE.

La nouvelle proposition de nomenclature budgétaire fera l'objet d'un plaidoyer auprès du ministère des Finances (MF).

[5] Il est à noter que la revue sectorielle de 2026 est prévue pour le mois d'avril. Conformément aux recommandations du PME issues du rapport de mission de décembre 2025, il est envisagé de revoir le cadre de résultats (Indicateurs et cibles 2027 et 2029) du Pacte de Partenariat.

[6] https://www.globalpartnership.org/fr/node/document/download?file=document/file/2025-06-directives-relatives-examen-mi-parcours-pacte-partenariat.pdf

### Activité 2.2 : Révision et renforcement des mécanismes de dialogue sectoriel

Cette activité comprend :

- La révision du format des revues sectorielles annuelles avec le recrutement d'un binôme d'experts international et national L'organisation d'un atelier de consultation (3 jours) et de validation (1 jour) par la Direction des projets éducation/formation du Ministère de l'économie et du Développement Durable (DPEF/MEDD) à destination de 70 personnes en provenance des Directions de la Planification et des Directions techniques concernées des Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme des Systèmes éducatifs (MERSE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers (MFPAM), Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO),Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Haut Conseil pour l'Education (HCE) et enfin, du GLPE.
- L'organisation de la revue sectorielle de 2027 selon le nouveau format. Dans ce cadre, il est envisagé le recrutement d'un binôme d'experts international et national (identique à la précédente action), l'organisation d'ateliers techniques pour la préparation des documents avec l'équipe technique nationale, des ateliers de consultation dans les wilayas et un atelier de restitution concernant les résultats de la revue sectorielle 2027 et de la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat. Cet atelier de restitution regroupera environ 70 personnes en provenance des Directions de la Planification et des Directions techniques concernées des Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme des Systèmes éducatifs (MERSE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers (MFPAM), Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO), Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), des représentants du Ministère des Finances (MF), du Haut Conseil pour l'Education (HCE) et enfin, du GLPE.
- La revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat conformément aux directives du PME comprenant le recrutement d'un binôme d'expert international et national. Les résultats en lien avec la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat seront disponibles au moment de la revue sectorielle prévue, à ce stade, en avril 2027. Ce processus sera amorcé dès avril 2026 avec une phase de cadrage et s'étalera sur 12 mois.

## Composante 3 : Renforcement des capacités du système dans la production et l'utilisation de données au niveau infranational

Les activités de cette composante ont pour objectifs de renforcer les capacités des acteurs et plus particulièrement, des Directions Régionales de l'Enseignement Nationale (DREN) et des Inspections Départementales de l'Enseignement National (IDEN) dans la production et l'utilisation des données à travers l'opérationnalisation de l'outil GRH (Activité 3.1) et le développement de la carte scolaire (Activité 3.2). Elles visent à remédier aux faiblesses du Facteur Favorable 1 et dans une moindre mesure du Facteur Favorable 4 dans le cadre de l'amélioration de l'allocation des enseignants.

L'activité 3.1 s'inscrit dans la continuité du projet « Améliorer l'enseignement dans la région du Sahel » (2021-2024), financé par l'Union européenne (UE) qui vise l'amélioration des qualifications, de la gouvernance et de la gestion des enseignants pour favoriser l'accès à l'éducation et l'amélioration des résultats d'apprentissage des élèves.
Dans ce cadre, le pays s'est doté d'un Manuel des Processus et Procédures de GRH (MPP-GRH)[7] et d'un Guide sur les critères et normes d'affectation et de mutation des agents du ministère. Des formations sur ces outils ont ensuite été conduites. Ces guides ont constitué une étape préalable à la mise en place effective d'un système informatisé de gestion des ressources humaines. Le pays s'est également doté d'une politique nationale enseignante 2023-2030 avec l'appui de l'UNESCO. Il s'agit désormais d'opérationnaliser l'utilisation de cet outil au niveau infranational.

L'activité 3.2 consiste à former les représentants des DREN à l'utilisation du système de géoréférencement des écoles/établissements scolaires. Cette activité vise à former les représentants des Directions régionales de l'éducation nationale (DREN) à l'utilisation du système de géoréférencement des écoles et établissements scolaires en Mauritanie. Elle a pour objectif de renforcer les capacités techniques des équipes régionales en matière de collecte, de mise à jour et d'exploitation des données géospatiales, afin d'améliorer la planification, le suivi et la prise de décision au niveau territorial. En renforçant la maîtrise de cet outil, l'initiative contribuera à une meilleure connaissance de la répartition des infrastructures scolaires, à l'identification des zones insuffisamment couvertes et, in fine, à une allocation plus efficace et équitable des ressources éducatives.

### Activité 3.1 : Opérationnalisation de l'outil GRH

Le module GRH est intégré au SIRAGE. Il s'agit désormais de créer l'ensemble des comptes d'utilisateurs.
Cette activité comprend :

- La formation-action de 30 personnes issues des Directions des Ressources Humaines des ministères en charge de l'éducation à l'interopérabilité de l'outil GRH avec le SIRAGE. Ces agents se rendront par la suite dans les wilayas (2 formateurs par wilaya) afin de former les acteurs du niveau régional et départemental à l'utilisation du module.
- La formation-action de 150 acteurs du niveau infranational sur l'utilisation du module GRH. Il est envisagé un regroupement de 10 agents par wilaya.

Cette activité permettra d'actualiser les données sur les enseignants avec pour conséquence une meilleure répartition de ces derniers. En effet, comme indiqué dans le Pacte de Partenariat : « la carte scolaire existe ; cependant, son application fait défaut du fait de facteurs exogènes comme le rôle joué par la Wilaya, soit le gouvernorat, qui est rattaché au ministère de l'intérieur et qui a une autorité supérieure à celle de la DREN ; et de facteurs endogènes avec la faible capacité des DREN pour appliquer la carte scolaire. L'accès des DREN à des données administratives régulières et fiables devrait permettre de mieux planifier les besoins d'éducation, notamment en termes d'accès, de complétude du cycle primaire et de transition vers le collège. »

### Activité 3.2. Développement de la carte scolaire

Cette activité comprend l'organisation de formation-action sur le géoréférencement des écoles auprès de 150 acteurs du niveau infranational. Deux formateurs du niveau central animeront des sessions de

[7] https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387159/PDF/387159fre.pdf.multi

formation de 3 jours auprès de 10 agents issues des Directions de la Planification, de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement secondaire des DREN et IDEN.

## V. Durée et calendrier de réalisation des activités

Il est prévu une mise en œuvre des activités sur une période de juillet 2026 à mars 2028 (Cf. fichier Excel).

Le fichier Excel du budget comprend le chronogramme prévu pour chacune des activités et sous-activité du programme

## VI. Cadre des résultats et de suivi/évaluation

Le cadre de résultats présente les principaux résultats à atteindre par activité et sous-activité pour chaque année du programme. Ces informations sont aussi disponibles dans le budget détaillé (fichier Excel).

**Cadre de résultats**

| Activités | Résultats /indicateurs | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|---|---|---|---|
| **Composante 1 : Renforcement des capacités du système en planification opérationnelle** | | | | |
| **Activité 1.1 : Evaluation du PAT 2024-2026** | | | | |
| Evaluation du PAT 2024-2026 | Rapport d'évaluation | | X | |
| **Activité 1.2 : Elaboration du PAT 2028-2030** | | | | |
| Elaboration du PAT 2028-2030 | PAT 2028-2030 | | X | X |
| **Composante 2 : Renforcement des capacités du secteur à la coordination et au dialogue inclusif** | | | | |
| **Activité 2.1 : Renforcement des processus budgétaire et de la coordination avec le ministère des Finances** | | | | |
| Appui à la révision de la nomenclature budgétaire | Proposition de nouvelle nomenclature budgétaire | X | | |
| **Activité 2.2 : Révision et renforcement des mécanismes de dialogue sectoriel** | | | | |
| Appui à la révision du format de revue sectorielle | Nouveau format formalisé et validé par le gouvernement et le GLPE | X | X | X |
| Appui à l'organisation de la revue sectorielle 2027 | Documents produits pour la revue sectorielle | | X | X |
| Appui à la revue à mi-parcours du Pacte | Mémo transmis au Secrétariat du PME | | X | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Composante 3 : Renforcement des capacités du système dans la production et l'utilisation de données au niveau infranational** | | | |
| **Activité 3.1 : Opérationnalisation de l'outil GRH** | | | |
| Interopérabilité de l'outil GRH | Nombre de personnes du niveau central formées | 30 | |
| Utilisation du module GRH au niveau infranational | Nombre de personnes formées au niveau des DREN et des IDEN | 150 | |
| **Activité 3.2 : Développement de la carte scolaire** | | | |
| Formation-action au géoréférencement | Nombre de personnes formées au niveau des DREN et des IDEN | 150 | |

## VII. Budget du programme

Cette requête présente un ensemble d'activités que le Gouvernement et ses partenaires ont jugé nécessaires en vue de renforcer les capacités du système. Le budget estimatif est de 400 000 dollars USD.

Le budget détaillé est donné dans le fichier Excel par guichet selon le format demandé par le PME. Le tableau suivant correspond à une version simplifiée comprenant les composantes et activités du programme.

| | Activités | Total USD |
|---|---|---|
| **Composante 1 : Renforcement des capacités du système en planification opérationnelle** | | **83 910** |
| **Activité 1.1 Activité 1.1 Evaluation du PAT 2024-2026** | | |
| | Evaluation du PAT | 43 410 |
| **Activité 1.2 :Elaboration du PAT 2028-2030** | | |
| | Elaboration du PAT | 40 500 |
| **Composante 2 :Renforcement des capacités du secteur à la coordination et au dialogue inclusif** | | **214 740** |
| **Activité 2.1 :Renforcement des processus budgétaire et de la coordination avec le ministère des Finances** | | |
| | Nouvelle nomenclature budgétaire pour l'éducation | 19 050 |
| **Activité 2.2 : Révision et renforcement des mécanismes de dialogue sectoriel** | | |
| | Révision du format des revues sectorielles annuelles | 34 600 |
| | | |

| | | |
|---|---|---|
| | Organisation de la revue sectorielle 2027 | 87 490 |
| | | |
| | Revue à mi-parcours du PP | 73 600 |
| **Composante 3 : Renforcement des capacités du système dans la production et l'utilisation de données au niveau infranational** | | **41 350** |
| **Activité 3.1 : Opérationnalisation de l'outil GRH** | | |
| | Formation des acteurs du niveau infranational à l'utilisation du module GRH | 27 150 |
| **Activité 3.2 : Développement de la carte scolaire** | | |
| | Formation des DREN au géoréférencement en lien avec la carte scolaire | 14 200 |
| **Autres coûts agents partenaires** | | **60000** |
| | Coûts encourus de l'agent partenaire | 60000 |
| **Total** | | **400 000** |

## VIII. Coordination et suivi-évaluation

L'UNESCO est chargé de la supervision technique et de l'assurance qualité du programme.
Un coordinateur recruté pour les besoins de mise en œuvre et de suivi du programme appuiera l'équipe technique sur place.
Le suivi du programme se fera sous forme de missions de suivi et de sessions de concertation. L'UNESCO en tant qu'Agent Partenaire, à travers les mécanismes du GLPE partage régulièrement les informations et les rapports sur le suivi de la mise en œuvre des activités. L'UNESCO produira également un rapport de suivi-évaluation à mi-parcours et un rapport final d'exécution final à transmettre au PME.

## IX. Gestion des fonds

L'UNESCO sera chargée de l'administration fiduciaire des fonds SCG et de l'accompagnement du Gouvernement dans la mise en œuvre des activités, en étroite collaboration avec l'équipe technique et le GLPE, sous le leadership du Gouvernement.

La gestion financière de l'ensemble des fonds du projet se fera conformément règlements financiers, règles et procédures de l'UNESCO, ainsi qu'à l'accord signé le 21 novembre 2016 avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD – Banque Mondiale), agissant en qualité d'administrateur fiduciaire du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Cet accord, intitulé « *Amended and Restated Financial Procedures Agreement* », définit les modalités applicables à la gestion des financements du GPE. Dans ce cadre, l'UNESCO veillera à ce que l'utilisation des fonds soit conforme aux politiques et directives applicables du GPE, à la requête de financement approuvée et à

ses propres procédures internes de gestion financière, de contrôle et de reporting. L'UNESCO dispose d'une expérience établie dans la gestion des financements du GPE, notamment dans le cadre des financements ESPIG, ESPDG, STG et SCG dans plusieurs pays partenaires tels que le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Cambodge, le Tchad et le Sénégal.

Comme dans tous les pays où l'UNESCO agit en tant qu'agent partenaire, la gestion des fonds PME sera assurée selon les règles et procédures d'exécution des ressources extra-budgétaires de l'Organisation. Les fonds PME sont identifiés sous un code budgétaire distinct garantissant leur traçabilité et leur utilisation conforme aux objectifs approuvés. L'engagement et les dépenses sont effectués sous la supervision des instances de contrôle administratif et financier de l'Organisation, et sujets à un audit annuel. Lorsque des fonds seront mis en œuvre en collaboration avec des partenaires nationaux, l'UNESCO appliquera les principes de l'Approche harmonisée des transferts de fonds (HACT), incluant l'évaluation des capacités des partenaires et la mise en œuvre de mesures d'assurance proportionnées au niveau de risque.

Conformément aux procédures financières de l'UNESCO, la totalité des fonds du projet est logée dans le compte bancaire de l'UNESCO, garantissant un niveau élevé de contrôle fiduciaire, de transparence et de traçabilité. L'UNESCO appliquera également ses procédures internes ainsi que les protocoles du GPE relatifs à la prévention, à la détection et à la gestion des cas de mauvaise utilisation des fonds, assurant ainsi une gestion responsable et conforme aux normes internationales.

## X. Modalités de mise en œuvre du financement

Tout le processus de gestion financière sera assuré par l'Administration du Bureau Régional de l'UNESCO pour le Maghreb dont le siège se trouve à Rabat, assistée par le Bureau des Finances du siège de l'Organisation basé à Paris.

En ce qui concerne le système de passation de marchés, l'UNESCO dispose des processus documentés de passation de marchés incluant : (i) un code de conduite permettant d'éviter l'apparence de conflits d'intérêts ; (ii) des procédures d'achat, et des indications sur les cas où il convient d'appliquer des procédures différentes ; (iii) des procédures d'appel d'offres; (iv) des procédures d'évaluation des soumissions; (v) des procédures transparentes et fondées sur la concurrence ; (vi) des procédures établies pour s'assurer que les biens / services fournis sont de qualité acceptable ; (vii) l'UNESCO est dotée de systèmes d'approbation des marchés par des agents de certification et d'approbation, présentant une séparation appropriée des tâches et un niveau adéquat de délégation.

Les différents contrats incluent l'utilisation des contrats de type IPA8 qui permettent de confier à des partenaires de mise en œuvre du projet ou à des structures nationales partenaires des contrats d'exécution directe des activités courantes éligibles qui relèvent des compétences et avantages comparatifs des ministères. Les paiements dans le cadre de ces contrats se font sur la base de l'évaluation satisfaisante des livrables prévus dans le contrat.

Les paiements au titre des contrats établis avec les personnes physiques ou morales incluant les consultants sont effectués après évaluation satisfaisante du service demandé ou la livraison attestée des services sollicités.

[8] *Implementation Partnership Agreement.*

# XI. Articulations et complémentarités avec les interventions en cours et/ou à venir

Les activités du financement SCG visent à remédier aux faiblesses identifiées concernant les FF ; elles s'inscrivent dans la continuité du précédent financement SCG qui a permis l'élaboration du PNDSE III et en complémentarité des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du secteur et plus particulièrement des projets/interventions décrits ci-après.

**Le projet d'Amélioration de la Qualité, des Résultats de l'Education et de l'Accès à l'Education pour Tous (IQRAA)** de la Banque Mondiale (Fonds propres et financements STG/FEM) qui s'articule autour de trois axes :

i) Améliorer la qualité de l'éducation de base
ii) Elargir l'accès à l'enseignement secondaire des filles
iii) Renforcer la gouvernance du système éducatif

Cette troisième composante est dédiée spécifiquement à l'amélioration des FF. Elle vise dans la continuité du programme PASEB (Financement PME) à opérationnaliser le système de gestion des données, soit le SIRAGE pour améliorer la collecte, la production et l'analyse des données en temps réel (Production des annuaires statistiques/Intégration d'une plateforme comprenant l'ensemble des indicateurs). Elle comprend également la généralisation des Comités de Gestion Scolaire (COGES) afin de renforcer la gouvernance locale, d'encourager les initiatives communautaires répondant aux besoins spécifiques des élèves et de leur famille, et ainsi à améliorer la transparence et la redevabilité des acteurs éducatifs auprès des communautés. Enfin, un ensemble d'actions est dévolu à renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer l'efficience de la gouvernance, en particulier aux échelons déconcentrés (DREN/IDEN/établissements scolaires).

Ce projet de la Banque mondiale repose sur un instrument financier basé sur les résultats (PforR) à des fins d'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation. Il soutient la transition du secteur vers le budget-programme (Prise en charge des CDMT) et la mise en œuvre de la LOLF (circulaire, nomination des responsables de programme, adoption de protocoles sectoriels). Le PforR prévoit explicitement : (i) l'utilisation des systèmes nationaux de gestion financière pour les décaissements ;(ii) la convergence des financements BM/AFD/UNICEF/Expertise France dans un cadre unique ; (iii) un lien direct entre performance sectorielle et financement des réformes (indicateurs de résultats) ; (iv)une composante d'assistance technique (IPF) pour renforcer les capacités en planification et gestion budgétaire ; (v) la décentralisation de l'exécution budgétaire et le suivi de la performance au niveau régional ; la multiplication des centres de dépense (éducation, santé, protection sociale) ; la mobilisation des directions régionales dans le pilotage des programmes budgétaires et la collecte de données de performance.

**Le projet d'Appui institutionnel à la Réforme de l'Education (PAIRE)** de l'Union européenne qui a pour objectif de renforcer le système éducatif à travers l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'éducation et de la réforme du système éducatif.

Les résultats visés :

Résultat 1 : La qualité pédagogique et physique, l'accessibilité, la disponibilité et l'utilisation dans le système éducatif des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques sont améliorées durablement pour renforcer/améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement.

Résultat 2 : Le pilotage des politiques éducatives et la gestion des ressources du MENRSE et au niveau déconcentré sont renforcés.

A court terme, le projet intervient dans la mise en place du dispositif de suivi-évaluation du PNDSE III, adossé au SIRAGE comme base de données centrale (FF 1), soutient la révision des outils de planification opérationnelle au niveau central et infranational (PAAB/Plans Régionaux) et le renforcement de compétences des DREN/IDEN dans la prise en compte du Genre en planification/budgétisation. Le projet PAIRE soutiendra très prochainement la coordination du secteur et le dialogue sectoriel en particulier à l'échelon des régions et des districts notamment à travers le renforcement de capacités des COGES et l'élaboration des projets d'établissements.

Enfin, l'**UNICEF** intervient de manière ciblée afin de remédier aux faiblesses des FF plus particulièrement dans le cadre des FF 2 et 3 ; l'UNICEF est également impliquée sur les actions liées à la prise en compte du genre et de l'inclusion.